



Règlement des Rencontres Départementales jeunes Saison 2016-2017

Commission Départementale Jeunes

Membres élus : Elise VILLECHALANE, Joël CASTAING, Liz-Audret EBENGUE-KOUOH

Responsable sportif : Nicolas Geffrotin

Tables des matières

Préambule.....	2
Article 1 : organisation	2
1.1 Rôles	2
Article 2 : inscriptions	3
2.1 Modalités d'inscription	3
2.2 Licences	3
2.3 Respect du règlement	3
2.4 Limitation des inscriptions.....	3
2.5 Frais d'inscription	3
2.6 Changement de catégories d'âge	4
Article 3 : déroulement de la rencontre.....	4
3.1 Déroulement de la compétition.....	4
3.2 Arbitrage	4
3.3 Tenues.....	4
3.4 Volants	4
3.5 Récompenses.....	4
Article 4 : forfaits.....	4
Article 5 : modifications	5

Préambule

Le présent règlement s'applique aux Rencontres Départementales Jeunes (RDJ), rencontres promobad de simples, organisées 5 fois sur la saison par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) à l'attention des jeunes joueurs de la catégorie Poussin. Les RDJ se déroulent sur une journée avec un stage le matin et une phase de compétition l'après-midi.

Le présent règlement définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Article 1 : organisation

1.1 Rôles

Le CDBVO constitue le calendrier général des RDJ. Ce calendrier est proposé aux clubs, lesquels présentent leur candidature pour chacune des rencontres. Le CDBVO désigne alors, en début de saison, les clubs hôtes de ces compétitions. Pour des impératifs de disponibilité de gymnases, les dates sont susceptibles d'être modifiées sur proposition des clubs hôtes ou de la Commission Départementale Jeunes (CDJ), après avoir été soumises pour accord au comité directeur du CDBVO, dans le respect de l'architecture du calendrier.

Le CDBVO délègue l'organisation de toutes les compétitions évoquées en préambule à la CDJ, laquelle nomme en son sein un organisateur pour chaque compétition, désigné comme **Organisateur** par la suite.

Les clubs hôtes nomment en leur sein un responsable, désigné comme **Responsable Club** par la suite. Il est l'interlocuteur principal de la CDJ.

La CDJ est en charge de :

- la déclaration de la compétition sur Poona,
- la diffusion des plaquettes et fiches d'inscription,
- l'enregistrement des inscriptions,
- la réalisation du tirage au sort,
- la diffusion des convocations,
- l'approvisionnement en matériel informatique, i.e. ordinateur et imprimante,
- l'approvisionnement en matériel de scoring et en volants en plastique,
- l'organisation du goûter suivant la phase de compétition,
- la déclaration des résultats sur Poona.

Le club hôte :

- s'engage à respecter le cahier des charges des compétitions organisées par le CDBVO,
- gère l'accueil de la compétition, la salle et le matériel (identification des terrains, plots, plaquettes pour les feuilles de matches, papier, stylos, marqueurs),
- gère la table de marque en collaboration avec la CDJ ; **la présence d'une personne minimum est indispensable sur la durée de la compétition** (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant).

Le CDBVO s'assure pour sa part que le club hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, mais ne s'y substitue pas ; de ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait supprimée.

Article 2 : inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

Les documents d'inscription sont transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ. Ils sont également en ligne sur le site du CDBVO.

Les fiches d'inscription doivent être envoyées correctement remplies à l'adresse unique :

ccj2.cdbvo@gmail.com

Seule la fiche d'inscription fournie par la CDJ peut être utilisée. Un courriel de confirmation est envoyé à réception de chaque fiche d'inscription. Toute fiche d'inscription incomplète peut être refusée jusqu'à mise en conformité. De même, toute fiche d'inscription envoyée au-delà de l'heure (ou du jour) limite peut ne pas être acceptée.

Entre la clôture des inscriptions et le tirage au sort, les responsables jeunes ont 24h pour vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte. Au-delà, aucune réclamation ne peut être prise en compte. Attention, les joueurs doivent s'inscrire pour la journée complète : stage et compétition.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, à la veille du tournoi.

2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de tous les joueurs inscrits par leur soin.

2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes (les RDJ requièrent des gymnases de 7 terrains minimum), l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions de la façon suivante :

- tous les joueurs poussins (et minibad autorisés) ayant participé au Dispositif Avenir Départemental sont prioritaires,

- pour les autres places, un même nombre de joueurs est retenu pour chacun des clubs proposant d'autres inscriptions,

S'il reste des places disponibles, elles sont redistribuées en priorité au club hôte puis en nombre équivalent sur chacun des clubs restants. Un ordre de préférence est donc à préciser lors de l'inscription par les responsables jeunes.

2.5 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée de 3€. Les frais d'inscription sont intégrés aux factures dressées par la CDJ pour chaque club à régler à mi saison et en fin de saison.

2.6 Changement de catégories d'âge

Seuls les minibads sélectionnés par le Coordinateur Technique Départemental sont autorisés à s'inscrire aux RDJ.

Article 3 : déroulement de la rencontre

3.1 Déroulement de la compétition

La compétition se déroule l'après-midi de la rencontre, uniquement en matches de poules, de deux sets gagnants de 21 points, sous format de ronde suisse. Les garçons et les filles sont regroupés dans le même tableau.

- 1er tour : Le CTD détermine les têtes de série selon les résultats de la RDJ précédente. Le reste du tableau est déterminé par tirage au sort.
On obtient des joueurs qui ont perdu (0 point) et des joueurs qui ont gagné (1 point).
S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 1er tour marque 1 point.
- 2ème tour : ceux qui ont 1 victoire se rencontrent et de même pour ceux qui n'en ont pas.
S'il y a un nombre impair de joueurs, celui qui n'a pas joué ce 2ème tour marque 1 point.
- 3ème tour : ceux qui ont 2 victoires se rencontrent, ceux qui en ont une jouent entre eux et ceux qui en 0 se rencontrent.
- 4ème tour : il y a des joueurs avec 3, 2, 1 et 0 victoires. Pour chaque tour, un joueur qui a X victoire joue un autre joueur qui a également X victoire, sauf s'ils se sont déjà rencontrés ou si le nombre de joueurs avec X victoires est impair.

3.2 Arbitrage

Les matches s'effectuent en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

Cette rencontre promobad ne nécessite pas la présence d'un juge-arbitre. Néanmoins, la CDJ sera représentée par un SOC qui fera office de juge-arbitre et dont les décisions seront sans appel.

3.3 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBaD). Il serait bien que les responsables jeunes de chaque club rappellent aux joueurs de prendre : sa raquette, une bouteille d'eau, un jogging et un short/jupe.

3.4 Volants

Les volants sont en plastique.

3.5 Récompenses

Un classement est effectué à l'issue de la saison comprenant les résultats de chaque RDJ selon le nombre de victoires et à la différence de sets.

Des diplômes sont remis aux 3 premiers lors des Championnats Départementaux Jeunes.

Article 4 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir son responsable de club, qui doit à son tour en informer l'organisateur afin de donner la place à un joueur inscrit sur liste d'attente.

Si le joueur est absent le jour même, il serait très apprécié de prévenir les responsables des RDJ afin de

faciliter l'organisation de la journée.

Article 5 : modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.